

Boite à outils

PdME ou actions mobilité NAO

Vélos

- Installation de casiers, vestiaires, douches
- Fourniture de kits de sécurité (gilet, casque, brassards, écarteur de danger), si au moins 2 trajets en vélo/semaine
- Mettre en place une flotte de vélo à assistance électrique de service à disposition pour les déplacements professionnels
- Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour 30% du prix d'achat pour les salariés en contrepartie d'un engagement à venir au travail à vélo.
- Subvention pour l'achat d'une flotte de VAE au niveau de l'entreprise
- Augmentation des parkings vélos couverts au sein de l'établissement
- Création d'un club vélo (vélotafeurs) au sein de l'entreprise avec des forums d'échanges et bons conseils, et création d'ateliers de travail (recherche d'itinéraires sécurisés, expression des besoins, etc.)
- Mettre en place le forfait mobilité : 500 euros maximum/an/pers. (secteur privé)
- Faire référence aux applications existantes en temps réel (ex. Geovelo)
- Communiquer et animer autour de la pratique du vélo
- Amélioration du parking vélo (mise à disposition de casiers, point d'eau, pompe à vélo, etc.) situé à côté des entrées piétonnes et bien éclairé.
- Solution de réparation de vélo en atelier de réparation mobile (travail avec les associations)
- Participation aux actions organisées par la Métropole (ex. Semaine de la Mobilité, « Faites du Vélo », « Mai à vélo », etc.)
- Permettre aux salariés d'essayer des vélos à assistance électrique (partenariat possible avec des enseignes ou associations).
- Organiser des balades urbaines (environ 40 mn) dans le cadre de la semaine de la Mobilité avec pique-nique

Piétons

- Réaménagement des cheminements piétons aux abords de l'entreprise, avec signalétique adaptée (horizontale et verticale) (Demande à faire auprès de la collectivité)
- Amélioration des espaces verts et des cheminements piétons dans le quartier proche de l'entreprise (Demande à faire auprès de la collectivité)
- Identification des services de proximité (restaurants, services courrier, salle de sport, etc.)
- Création de Pédibus

Transports en commun

- Prise en charge de la part de l'entreprise au-delà des 50% obligatoires de l'abonnement TC.
- Aménagement des horaires de travail pour se caler avec les horaires de passage des bus.
- Détention de tickets dans les services pour les déplacements professionnels
- Carte ticket 10 voyages à 10 euros, pour une période d'essai aux transports en commun.
- Tickets gratuits d'essai sur les horaires pendant la période test
- Mise à disposition sur l'intranet de l'entreprise du lien du site « réseau Mistral » en temps réel.
- Mise à disposition de navettes d'entreprises si plusieurs sites.

- Documentation à disposition à l'accueil de l'entreprise sur les horaires, lignes, tarifs.
- Faire référence à l'application existante en temps réel du réseau Mistral

Flotte d'entreprise

- Gestion en pool des voitures de service, des flottes de VAE et cyclomoteurs électriques.
- Mutation de la flotte vers des véhicules propres, opération de prise en main des nouveaux véhicules
- Réaliser des formations à l'Ecoconduite afin de diminuer les consommations en carburants
- Possibilité de mise à disposition de véhicules en Autopartage.
- Remplacer les véhicules de plus de 5 ans par des véhicules hybrides ou électriques.

Covoiturage

- Places de parking réservées pour les salariés pratiquant le covoiturage
- Possibilité d'utiliser les véhicules de service pour les trajets pendulaires uniquement pour le covoiturage
- Possibilité de s'inscrire sur un site, une plateforme ou application de covoiturage
- Création de stations « aires » de covoiturage pour récupérer les salariés.
- Création d'un club des covoitureurs (création de challenges, communication, sensibilisation, mise en relation, etc.)
- Un plein d'essence offert par trimestre pour les covoitureurs.
- Aménagement d'horaires pour les équipages « covoiturage ».
- Garantie d'un retour gratuit en cas d'empêchement majeur (taxi, véhicule de service, ticket Transports en Commun)
- Mettre en place des actions « incentives » régulières, comme par exemple le lavage des voitures des covoitureurs sur le parking, etc.

Stationnement

- Diminution des places de parking dans l'entreprise (attribution des places par service et non individuelles).
- Système de rotation de l'attribution des places de parking
- Echange d'une place de parking contre un autre avantage
- Attribution raisonnée en fonction du handicap, du covoiturage, des trajets domicile-travail où l'impossibilité de prendre d'autres types de transport (domicile isolé des TC, enfants à amener à l'école, distance, etc.) est réelle.

Communication

- Participation à des évènements (semaine de la mobilité, fête du vélo, semaine du développement durable), et s'inscrire à des challenges ou défis mobilité.
- Communication sur les bienfaits des modes actifs (vélo, marche à pied) pour la santé.
- Communication sur la réglementation des Engins à Déplacement Personnel Motorisés (EDPM).
- Affichages d'information sur les TC, les aménagements cyclables, la pollution de l'air, sur les murs des lieux de détente et de réunion.
- Point info avec désignation d'un « référent mobilité » au sein de l'entreprise
- Communication faite régulièrement par les clubs Vélos (Vélotafeurs) et clubs Covoiturage.
- Etudes personnalisées des trajets et des accès au site.